

Guidetour facilite la vie des groupistes

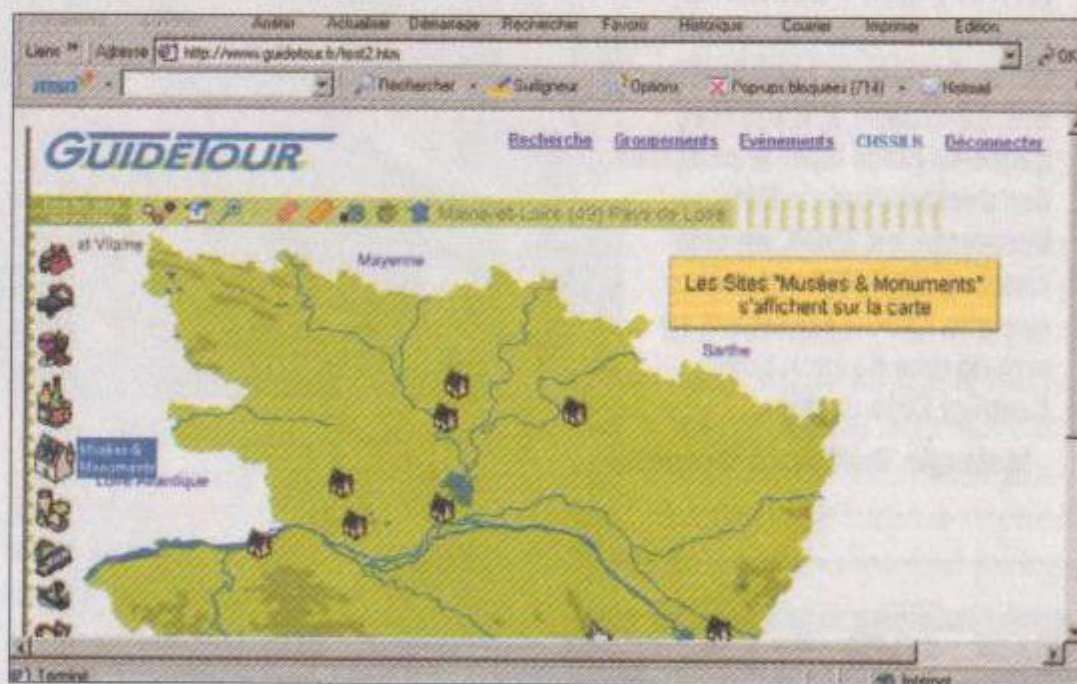
- ▶ Permettre aux professionnels de concevoir des circuits.
- ▶ Agences et TO s'inscrivent gratuitement sur le site Web.
- ▶ Une société solidement ancrée dans l'ouest de la France.

Guidetour, voilà une société qui peut rendre bien des services aux prescripteurs de groupes. Référencer sur son site Internet (guidetour.fr) les établissements et sites touristiques d'une région répondant à l'accueil de groupes, c'est l'idée de cette société installée à

Angers. Agences de voyages ou tour-opérateurs peuvent s'inscrire gratuitement sur le site afin de naviguer sur ce support d'informations techniques et interactif dans le but de concevoir et commercialiser sur le Web directement des circuits touristiques pour groupes. "Nous sommes implantés dans l'ouest de la France, explique-t-on chez Guidetour. Nous cherchons des partenaires pour nous développer." Actuellement, 700 sites sont référencés et 507 tour-opérateurs, agences de voyages ou

encore organisateurs de voyages de groupes sont inscrits. Avantages pour les sites touristiques : faire connaître leurs prestations de services, accéder aux coordonnées des organisateurs de voyages et renouveler leurs bases de données à la faveur d'un mot de passe. Les prescripteurs pourront accéder aux offres des prestataires grâce à une "recherche multicritères", un accès aux "fiches descriptives des sites sélectionnés", une "sélection et mémorisation des sites retenus"

et des "informations sur les événements qui ont lieu sur les sites". Guidetour, à la suite d'une enquête de satisfaction envoyée à 418 organisateurs affiliés, explique que "90,47 % des professionnels ont trouvé que l'outil leur était utile ou très utile". En dehors des rubriques "restauration"



et "hébergement" (61,90 %), les prescripteurs sont intéressés par les points d'entrée "Dégustation / Artisanat alimentaire", "Musées et monuments", "Points d'intérêt", "Circuits", "Promenades en bateaux" et "Parcs de loisirs". Chez Guidetour, on note après une année d'existence "une nette amélioration" des consultations liées aux rubriques "Artisanat d'art", "Parcs animalier", et "Vins et Spiritueux".